



**Lettre ouverte à M. Nicolas Revel pour une prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie des vaccinations obligatoires**

Malakoff, le 25 juin 2019

Monsieur le Directeur de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie,

Pour une meilleure justice sociale et pour une réelle efficacité en santé publique, le Syndicat de la Médecine Générale (SMG) vous demande que toute vaccination obligatoire soit prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie.

Depuis janvier 2018, onze vaccins sont obligatoires pour les enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Au-delà de la question du bien-fondé de l'obligation vaccinale, il existe une inégalité économique d'accès à la vaccination. En effet, ces vaccins sont pris en charge à 65 % par l'Assurance maladie, ce qui laisse 35 % de reste à charge pour les patient.e.s. Le reste à charge est un élément important du non-recours au soin et d'inégalité sociale de santé, certain.e.s patient.e.s n'ayant pas de couverture maladie complémentaire. Par conséquent, il paraît illogique et non-éthique d'obliger à des soins sans donner les moyens, ici économiques, de remplir cette obligation.

Pour vous donner un exemple concret, nous connaissons dans nos quartiers une épidémie de rougeole et certains patient.e.s exposé.e.s au virus renoncent à la vaccination (ROR), faute de couverture maladie complémentaire. L'épidémie se prolonge donc et s'étend. Il est de votre responsabilité de rendre remboursable ces vaccins à 100 % pour assurer la santé de toutes et tous.

Plus largement, il paraît pertinent de mettre en place une prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie de tous les soins importants.

Guillaume Getz  
Médecin généraliste  
Président du Syndicat de la Médecine Générale  
06 22 61 35 12